



Finances Boom de l'assurance-vie

L'AFER veut son « Code de l'épargne »

L'assurance-vie va bien, merci. Les Français sont toujours plus nombreux à lui confier leur épargne : la collecte est positive de 17,4 milliards d'euros sur les neuf premiers mois, contre 10,8 milliards sur l'ensemble de l'année dernière.

Mais l'information principale est ailleurs, selon le président de l'AFER (association française d'épargne et de retraite) Gérard Bekerman : dans la progression de l'assurance-vie en unités de compte, plus risquée et tournée vers les entreprises que l'assurance-vie en euros. Elle atteint 16 % des versements cette année, contre 14 % l'année dernière. « Les Français sont prêts à aller vers du risque, contrairement à ce qui est dit. À jouer le jeu pour que l'assurance-vie remplisse sa fonction citoyenne de financement des entreprises ».

Les épargnants y sont incités par la faible rémunération du Livret A, dont la collecte diminue à proportion que croît celle de l'assurance-vie (-3,15 milliards en septembre, contre +2,2 milliards). « C'est une indignité que des assureurs s'en réjouissent », commente Gérard Bekerman, qui souligne le rôle « populaire, social » du Livret. Il pointe cependant, comme autre raison du succès de l'assurance-vie en unités de compte, la moindre rémunération des produits en euros : autour de 2,8 % l'année dernière.

L'AFER revendique pour sa part 3,6 %, et s'insurge contre la Banque de France, qui a réclamé jeudi « une baisse significative » de rémunération, en précaution contre une remontée des taux d'intérêts : « Nous attendons de la Banque de France qu'elle défende les épargnants avant de défendre les compagnies



■ Gérard Bekerman, président de l'AFER. Photo DR

d'assurance ». Comment encourager ce « goût du risque » montant chez les épargnants ? Par la stabilité fiscale, estime Gérard Bekerman. Il présentera fin novembre au ministre de l'Économie Emmanuel Macron un projet de « Code de l'épargne » dont l'objectif sera de « s'assurer de la permanence des règles fiscales et sociales sur l'assurance-vie ». Cette stabilité a été promise par le Président, mais cela ne suffirait pas : « François Hollande est un homme de parole, mais il y a aussi le Parlement, l'administration, qui peuvent être tentés de grignoter les avantages de l'assurance-vie ». Réponse, donc, dans moins d'un mois.

Francis BROCHET

☞ Gérard Bekerman est aujourd'hui à Nancy pour l'Assemblée régionale de ses adhérents.

CNP Assurances mis à l'amende

40 millions d'euros : CNP Assurances va devoir acquitter la plus forte amende jamais infligée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR). Sa faute ? N'avoir pas fait l'effort de rechercher les bénéficiaires des contrats d'assurance-vie non réclamés, pour des sommes « atteignant des montants très élevés ». L'Autorité ne révèle pas ce montant, mais d'après la Cour des comptes, l'ensemble de l'épargne non réclamée (le plus souvent à la suite d'un décès) s'élevait en 2011 à

4 milliards d'euros, dont 2,76 milliards en assurance-vie, que les assureurs gardaient donc pour eux. Le plus étonnant, sinon le plus scandaleux, est que CNP dépend de l'État, dans la mesure où la Caisse des dépôts et consignations en détient plus 40 %. Cette même Caisse des dépôts que la loi votée en juin dernier a chargée de récupérer les comptes en déshérence, passé les dix ans laissés à l'assureur, après le décès du titulaire, pour retrouver les éventuels bénéficiaires.